

Organisation de la nouvelle classe de seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES : 28 h 30

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Enseignements	Nombre d'heures de cours par semaine
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30

Enseignements d'exploration

L'élève doit choisir deux enseignements correspondant chacun à 1 h 30 de cours par semaine soit 3 h au total⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les dérogations au principe du choix de deux enseignements d'exploration sont précisées après.

Accompagnement personnalisé

Chaque élève en bénéficie à raison de deux heures par semaine pour l'aider dans les disciplines où il a des difficultés, lui permettre d'approfondir ses connaissances dans les autres ou l'aider à construire son parcours d'orientation.

Option

L'élève peut choisir une option de 3 h par semaine.